



## **Aide-mémoire 1<sup>ère</sup> Ligue**

Saison 2021/2022

pour le Trophée Espoirs pour la promotion de joueurs M-21

---

Edition: 1<sup>er</sup> juillet 2021

---

<b>Objectif</b>	Incitation et subvention financière pour l'alignement de joueurs M-21 formés en Suisse. Avec le Trophée Espoirs, la Première Ligue introduit et encourage ses clubs à la promotion de la formation. Pour ce trophée, les apparitions des joueurs M-21, pour autant qu'ils appartiennent à la catégorie des joueurs formés localement (la définition de ces joueurs correspond au concept de l'UEFA des «home trained players») ou qu'ils soient sélectionnables pour la Suisse, seront prises en considération.
<b>Montant à disposition</b>	Max. CHF 150'000.-
<b>Clubs concernés</b>	Tous les clubs de la 1 <sup>ère</sup> Ligue, sans les équipes M-21
<b>Joueurs considérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Année de naissance 2000 ou plus jeune</li> <li>- Formés localement, c.à.d. par des clubs de l'ASF, pendant au moins 3 ans entre l'âge de 15 et 21 ans (sélectionnables ou non pour la Suisse), selon art. 168 ch 1 + 2 RJ ASF</li> <li>- Sélectionnables pour la Suisse</li> <li>- Clubs du Liechtenstein : sont pris en considération uniquement les joueurs sélectionnables pour la Suisse</li> <li>- Le statut des passeports des joueurs fait foi</li> </ul>
<b>Base de calcul</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de joueurs M-21 alignés par club et par match de championnat</li> <li>- Total d'alignements de joueurs M-21 par club</li> <li>- Total des joueurs M-21 alignés par tous les clubs</li> <li>- Les alignements de moins de 15 minutes ne sont pas pris en considération</li> </ul>
<b>Période de calcul</b>	Seules les 23 premières journées de championnat sont prises en considération, ce qui permet d'éviter que les clubs alignent beaucoup de jeunes lors des 3 derniers matches, qui sont parfois sans enjeu.
<b>Base de versement</b>	Le montant de la subvention est calculé après la 23 <sup>ème</sup> journée de championnat. Celui-ci est limité à un maximum de CHF 6'000.- par joueur et saison. Selon le classement final du Trophée Espoirs, les clubs des 3 groupes, classés de la 1 <sup>ère</sup> jusqu'à 20 <sup>ème</sup> place, seront pris en considération.

### **Le Comité de la Première Ligue ASF**

Le Président:	Le Vice-Président:
Samuel Scheidegger	Marco Di Palma